

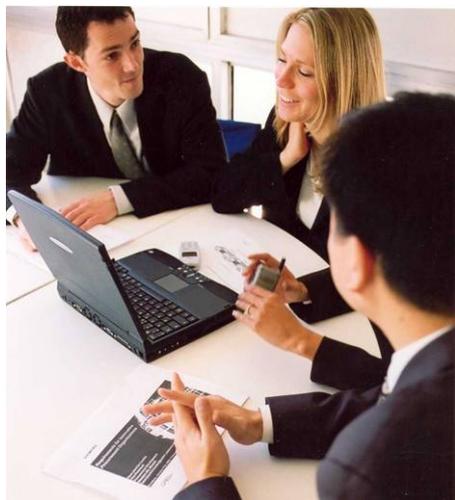


ACTU

Bordeaux Ecole de Management signe ses premiers contrats d'apprentissage ESC à la rentrée 2007

Bordeaux Ecole de Management (BEM) ouvrira dès la rentrée 2007 une **section Apprentissage pour son programme ESC**. 35 étudiants pourront, à l'issue de leur 1^{ère} année, choisir de prolonger leur cursus en apprentissage. Le contrat d'apprentissage revêt de multiples avantages, tant pour l'employeur que pour l'apprenti. Cette formule fonctionne déjà avec succès à BEM au sein de son Mastère Spécialisé ISMQ (Institut supérieur du Management par la Qualité) en partenariat avec le Centre de Formation du Lac.

Une relation Entreprise-étudiant gagnant / gagnant



Un pied à BEM, un pied en entreprise.

« Ce dispositif conclu en accord avec le Conseil régional d'Aquitaine correspond à une attente forte des entreprises partenaires » explique Geneviève Audoire, responsable des Relations Entreprises à Bordeaux Ecole de Management. Les rythmes ont été fixés après une étude menée auprès de ces entreprises qui pour certaines proposent déjà l'apprentissage et pour d'autres souhaitent le mettre en place.

En seconde année, à la suite d'un séminaire de rentrée, les étudiants démarreront l'apprentissage sur un rythme d'une semaine de cours pour trois semaines en entreprise. En dernière année, ils passeront les quatre premiers mois de leur scolarité à l'école et rejoindront leur entreprise pour une durée de six mois, avant d'être diplômés.

Marketing, finance, ressources humaines, management industriel, management de projet, audit, droit, contrôle de gestion... **Toutes les filières proposées dans un cursus classique seront accessibles en apprentissage.**

Le contrat d'apprentissage revêt **de multiples avantages, tant pour l'employeur que pour l'apprenti.**

L'apprenti reçoit :

- un accompagnement sur mesure par un maître d'apprentissage et un tuteur
- une formation complète sanctionnée par l'obtention du diplôme ESC, identique à la filière classique
- une rémunération durant ses études

Et l'entreprise bénéficie d'aides financières spécifiques (primes et avantages fiscaux).

Un recrutement sélectif

« *L'étudiant doit démontrer une motivation à 200% pour réussir à l'école et en entreprise, faire preuve de la volonté de s'impliquer dans l'entreprise pour deux ans, et avoir débuté une réflexion sur son projet professionnel* », précise Geneviève Audoire. Le processus de sélection validera la **capacité du candidat à mener de front sa formation théorique et les périodes d'apprentissage dans l'entreprise**.

Une fois cette validation effectuée, Bordeaux Ecole de Management étudiera tout particulièrement les candidatures des étudiants pour qui l'apprentissage est également une solution adaptée au financement de leurs études.

La politique initiée au niveau national par le gouvernement prévoit de développer l'apprentissage, notamment dans l'enseignement supérieur, en portant de 350 000 à 500 000 le nombre d'apprentis en 5 ans. Les objectifs consistent notamment à développer l'apprentissage au sein des grandes entreprises et des secteurs qui n'ont pas traditionnellement recours à l'apprentissage, ainsi qu'à revaloriser le statut de l'apprenti.

Une récente étude communiquée par le Département recherche du ministère de l'Emploi (Dares) révèle que « *l'apprentissage poursuit sa progression dans le supérieur avec environ 10 000 nouveaux apprentis préparant chaque année des diplômes de niveau Bac+3 ou plus* ».

En choisissant l'apprentissage à BEM, entreprises et étudiants s'inscrivent dans une relation durable.

Renseignements :

Geneviève Audoire / tél. 05 56 84 55 17 / genvieve.audoire@bordeaux-bs.edu

Relations presse :

Stéphanie Pallas / tél. 05.56.84.22.97 / stephanie.pallas@bordeaux-bs.edu